

# Commentaires

## sur le Communiqué de presse

### de MORZINE

---

...  
C'est en revenant à la dernière minute sur la hauteur de revalorisation de la rémunération des échographies fœtales que la décision de l'UNCAM risque de détériorer gravement tout le réseau de l'offre de soins en matière de DAN. Les dispositions tarifaires tronquées vont en effet pénaliser financièrement les familles en contraignant les médecins du secteur 1 à s'adapter. Ces praticiens n'ont d'autre solution que de se désengager : arrêt ou limitation volontaire de l'activité de dépistage pour les médecins dont l'exercice est diversifié, sortie du système conventionnel ou baisse des investissements et accélération des cadences (= baisse de qualité) pour les échographistes fortement impliqués dans l'échographie fœtale.

Les professionnels du réseau du DAN refusent d'endosser la responsabilité de l'installation d'un accès inéquitable au dépistage échographique. Ils renvoient cette responsabilité aux instances en mesure d'effectuer les arbitrages nécessaires.

Quelques données :

- 74 % des échographies fœtales sont réalisées par des praticiens en secteur 1
- 1/3 des échographies sont effectuées dans le service public avec l'implication forte de vacataires libéraux
- Les tarifs opposables de l'échographie fœtale ont perdu 118 % de leur valeur en 20 ans. Un rattrapage de 30 % associé à une limitation des dépassements ne permettra pas la pérennité d'une activité devenue non rentable en l'état.
- La revalorisation initiale prévue par la CCAM elle-même était de l'ordre de 100 %.
- Le Ministre de la Santé a été alerté dès janvier sur le risque qu'encourent les familles si on laissait les professionnels se désengager
- Malgré tout, ces professionnels se sont engagés dans un processus visant à améliorer encore la qualité de leur activité, en attendant les promesses de la CCAM.
- Les recommandations consensuelles du comité technique pour l'échographie fœtale seront caduques avant leur parution si on ne donne pas à la majorité des échographistes les moyens de les appliquer.

Le communiqué :

Le dépistage prénatal menacé.

La France dispose à ce jour d'une organisation du dépistage prénatal parmi les plus efficaces au monde.

L'échographie en représente l'élément clé. L'échographie de dépistage prénatal s'adresse à l'ensemble des familles et concerne les 800 000 enfants naissant chaque année, à qui elle permet un accueil périnatal adapté et des risques de séquelles à long terme minorés.

Depuis quelques années, cette situation se détériore, essentiellement en raison de l'arrêt d'activité ou de la réorientation professionnelle de praticiens compétents et motivés. Toutes les parties concernées, Ministère, Caisses de Sécurité Sociale, Sociétés Savantes, syndicats médicaux, associations de familles, connaissent la cause principale de cette désaffection. Tous savent que les conditions notoirement obsolètes offertes aux médecins et aux sages-femmes ne permettent ni le maintien de leur exercice ni l'installation des praticiens nouvellement formés. Pour autant, le secteur public n'a pas développé de structure capable d'assumer la charge du dépistage prénatal.

La réduction de l'offre de soins, le décalage entre les tarifs opposables inférieurs à ce qu'ils étaient il y a 20 ans et les réalités d'une pratique professionnelle de qualité font peser sur les familles une inégalité d'accès au dépistage prénatal qui va grandissant.

Pour leur part, les professionnels n'ont pas attendu la parution du rapport que le Comité National Technique de l'Echographie de Dépistage Prénatal doit prochainement remettre au Ministre de la Santé pour s'engager dans un processus de démarche qualité à la hauteur de l'attente des familles.

L'application des dispositions de la Classification Commune des Actes Médicaux, qui avaient reçu l'agrément de toutes les parties, pouvait permettre une sortie de crise. Malheureusement, dans un esprit de maîtrise comptable des dépenses de Santé, l'UNCAM est revenu sur son engagement formel en date du 11 février 2005.

Ce dernier revirement met gravement en péril la pérennité du dépistage prénatal tel qu'il existe actuellement en France. A court terme, on peut prévoir le dysfonctionnement des Centres Pluridisciplinaires de Diagnostic Prénatal et à plus long terme une régression de la prise en charge périnatale et de la prévention des handicaps.

Les signataires (liste non consolidée à l'heure de ce message) :

- Société scientifiques : CFEF, CNGOF, SFAUMB
- Les CPDPN suivants .....

Extraits du Message de Marc ALTHUSER

**Président du Collège Français d'Echographie Fœtale  
Forum du CFEF (10/04/2005 - 21:38:44)**